

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Albert AMY

Napoléon 1er et le canton du  
Valais, partie III

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1938, tome 37, p. 161-167

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

# NAPOLÉON I<sup>er</sup>

et le

## CANTON DU VALAIS \*

Napoléon avait encore d'autres motifs d'être peu satisfait du Valais. Une sourde résistance se manifestait dans le clergé du Haut-Valais spécialement, contre des mesures prises en vertu du Concordat. L'Evêque de Sion, et même le Pape n'avaient pas réussi à persuader certains prêtres de renoncer à leurs anciennes coutumes, à certaines fêtes qui avaient été légalement supprimés.

Enfin la police secrète de l'Empereur avait retrouvé dans le Valais bon nombre de réfractaires et de déserteurs, venus de France ou d'Italie pour éviter les tribunaux militaires. Le Valais avait livré ces malheureux chaque fois qu'on les lui avait demandés ; mais la population était suspectée de sympathiser avec eux, et de les aider à se cacher.

Autre grief. Des marchandises anglaises passaient en contrebande dans le pays. C'était une contravention au décret de Berlin dont on fit une lourde faute à la suite de l'attitude ambiguë de la population valaisanne pendant la campagne de 1809.

\* Tous droits de reproduction et d'impression sont réservés.  
— Cf. *Echos* de mars et d'avril 1938.

Cet état de choses était dangereux pour le Valais, qui risquait d'y perdre le semblant d'autonomie que Napoléon lui avait laissé. C'est ce que le Conseil d'Etat du Valais constatait officiellement dans un message qu'il adressait en novembre 1808 aux représentants du peuple valaisan. En voici un passage qui explique partiellement la mesure brutale que l'Empereur devait prendre une année plus tard.

Considérons où peut nous mener un tel état d'anarchie. Celui qui ne sait pas se gouverner lui-même finit par être interdit et mis sous tutelle. Cela n'est pas moins vrai des Etats que des individus ; et si quelque Etat peut se croire dans ce danger, c'est le nôtre. Cet avertissement nous est journellement donné par le Ministre d'une puissance de laquelle nous tenons notre prospérité... etc.. Il n'ignore pas que dans une grande partie du pays, les lois ne sont pas même publiées, ni connues.

A cette époque, Napoléon venait de signer la paix de Vienne qui lui donnait, avec la possession des Provinces Illyriennes, la main de l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche. Il avait fait enlever le Pape Pie VII, qu'il devait retenir en France jusqu'en 1814. C'était bien le moment de sa toute-puissance. Habitué depuis plus de dix ans à obtenir tout ce qu'il désirait, ayant détrôné des princes et des rois, dicté sa volonté à presque tous les souverains d'Europe, imposé à la France une discipline de fer, qui n'était pas dans les mœurs de ce pays, Napoléon ne devait pas souffrir l'état de sourde révolte qui existait dans le Valais. Les rapports qu'il recevait sur ce pays n'étaient pas faits pour lui plaire ; il résolut de régler vivement cette situation, c'était dans l'ordre des choses. Napoléon écrivit le 18 février 1810 la lettre suivante au Ministre des relations extérieures.

Monsieur le Duc de Cadore, remettez-moi sous les yeux le traité que j'ai fait avec le Valais, et ce qui est relatif avec la situation de ce pays. Il paraît qu'il est mal gouverné et qu'il marche très mal.

On a vu que le Valais ne remplissait pas ses obligations vis-à-vis de l'Empire français au moment où ce dernier venait de s'accroître des Provinces Illyriennes. Il importait que les communications fussent assurées, mieux que jamais, par les Alpes. Napoléon fit venir à Paris, en mai 1810, son chargé d'affaires dans le Valais, Derville Malécharde, installé à Sion depuis une année

seulement. Vers la même époque, il fit poser le questionnaire suivant à Tousard d'Olbec, secrétaire d'Etat du Valais, de passage à Paris :

1) Est-il de l'intérêt du Valais que le Valais soit réuni à la France ? Quelle espèce d'opposition y rencontrerait-on ?

2) Si on ne réunit pas le Valais à la France, quels sont les moyens d'améliorer la Constitution de manière à détruire toute influence des prêtres et du parti contraire à la France ?

Faut-il admettre que Napoléon cherchait à se faire une opinion en demandant ces rapports, ou faut-il admettre que sa décision était arrêtée ? Je penche pour le second terme de l'alternative.

Vers fin juillet, son parti était pris ; tout ce qui viendra après cette époque n'est qu'une sorte de comédie, conçue pour donner une teinte de légalité à l'acte brutal. Voici la lettre que l'Empereur adresse le 25 juillet au Ministre des relations extérieures :

Monsieur le Duc de Cadore, les circonstances où se trouve le Valais m'imposent l'obligation de prendre un parti sur ce petit pays et j'ai résolu de le réunir à la France. Ecrivez pour faire venir à Paris l'Evêque de Sion, et six des principaux du pays dont quatre des plus défavorables à la France et deux des moins opposés.

La délégation valaisanne, mandée en hâte, arriva le 15 août à Paris. Les principaux personnages en étaient de Sépibus et de Rivaz.

Du côté français, une commission fut formée sous la présidence du sénateur Roederer.

Le Ministre des relations extérieures reçut les Valaisans le 18 août pour une audience préliminaire, où il leur exposa les motifs du mécontentement de l'Empereur, leur demandant de présenter leur défense dans un mémoire qui serait soumis à la Commission des affaires valaisannes.

Bientôt les négociations furent rendues plus difficiles par les nouvelles exigences de la Commission. Ces dernières, dictées par Napoléon, tendaient à subordonner le Haut au Bas-Valais, et à limiter l'influence du clergé.

L'Empereur n'accorda pas une seule audience aux délégués valaisans. Il resta dans la coulisse, informé chaque jour du travail accompli, dictant sa volonté à la Commission.

En octobre, il avait achevé d'étudier le problème, son parti était pris. Voici comment il notifiait sa volonté au Ministre des relations extérieures, dans une lettre datée de Fontainebleau, du 3 novembre 1810 :

Monsieur le Duc de Cadore, je vous renvoie les pièces relatives au Valais, je les ai lues avec attention, et je sens l'importance et la nécessité de réunir ce petit pays à la France. La route du Simplon me coûte quinze millions ; je ne peux pas sacrifier l'intérêt de l'Italie et de la France pour cette chétive population. Je désire que la Commission fasse un rapport dans ce sens ; qu'elle récapitule toutes les raisons qui commandent ce parti et qu'elle y conclue.

Dans ce rapport que vous me ferez, ne manquez pas de dire que, lors de l'Acte de Médiation de la Suisse, j'avais bien senti la difficulté de concilier l'indépendance du Valais avec la rapidité des communications de la France avec l'Italie, mais que j'espérais que cette République intermédiaire parviendrait à se soutenir et que, froissée entre l'Italie, la France et la Suisse, elle ne peut subsister plus longtemps dans cet état.

Le même jour, Napoléon écrivait au général Clarke, Ministre de la guerre, de préparer une action militaire contre le Valais. Le général César Berthier était chargé de cette opération, à la tête de troupes rassemblées déjà en juillet à Genève, à Aoste et à Domodossola. Le mouvement devait commencer le 8 novembre, soit 5 jours plus tard.

Les délégués valaisans ignoraient totalement ces décisions et ces préparatifs. Ce n'est que le 11 novembre, alors que les troupes françaises avaient déjà pénétré dans le Valais, que l'ex-préfet de Rivaz apprit, par le Ministre des relations extérieures, que son pays avait cessé d'être indépendant.

L'Empereur, pour consoler les Valaisans de la perte de leur indépendance, leur fit accorder l'exemption d'impôt que de Rivaz demanderait en leur nom. On choisit, à cause de la culture de la vigne, l'exemption des droits réunis ; ce qui fut ratifié sur-le-champ, et communiqué dans les quatre jours à Sion.

Napoléon avait agi en monarque absolu ; il violait sans scrupule le droit public, malgré toutes les formes qu'il prenait. Le meilleur argument qu'il invoque pour se justifier c'est le fait que le Valais séparait trente millions de Français de trente millions d'Italiens. Pour le reste, il

agissait en vertu du droit du plus fort, et en fait, il reniait les principes du droit naturel au nom desquels il avait détaché la Valteline des Grisons en 1797.

On se demande, devant un résultat aussi arbitraire, pourquoi Napoléon n'a pas décrété, en mars 1810, l'annexion du Valais, pourquoi il a attendu 8 mois pour en venir aux actes, pourquoi il a convoqué une délégation valaisanne, nommé une commission française, pour en arriver à l'occupation militaire ?

Napoléon n'avait pas une opinion arrêtée sur le régime qu'il voulait établir dans le Valais ; il ne se décida à l'annexion que vers la fin de juillet, après avoir entendu Derville Maléchar, son chargé d'affaires au Valais, et Tousard d'Olbec, le secrétaire d'Etat Valaisan. Les négociations d'août, septembre et octobre ont-elles été pure comédie ?

Napoléon avait toutes les subtilités d'un Italien, nous en avons une preuve ici ; il savait donner à ses actes de brutalité des justifications légales.

C'est d'une façon très régulière que le Ministre des relations extérieures annonça à la Confédération Suisse l'annexion du Valais ; Napoléon ajoutait dans le même message cette phrase peu rassurante :

Le Ministre dira que cette mesure constate l'indépendance de la Suisse, et que les rapports entre l'Italie et la Suisse se trouvent déterminés.

Voici l'arrêté qui liait le Valais à la France, et qui, en fait, eut une durée de trois ans.

Fontainebleau, le 15 novembre 1810.

Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse ;

Considérant que la route du Simplon qui réunit l'Empire à notre royaume d'Italie est utile à plus de soixante millions d'hommes, qu'elle a coûté à nos trésors de France et d'Italie plus de dix-huit millions, dépense qui deviendrait inutile si le commerce n'y trouvait commodité et parfaite sûreté ; que le Valais n'a tenu aucun des engagements qu'il avait contractés lorsque nous avons fait commencer les travaux pour ouvrir cette grande communication ;

Voulant d'ailleurs mettre un terme à l'anarchie qui afflige ce pays, et couper court aux prétentions abusives de souveraineté d'une partie de la population sur l'autre ;

Nous avons décrété et ordonné, décrétons et ordonnons ce qui suit :

Art. 1. — Le Valais est réuni à l'Empire.

Art. 2. — Ce territoire formera un département sous le nom de département du Simplon.

Art. 3. — Ce département fera partie de la VII<sup>e</sup> division militaire.

Art. 4. — Il en sera pris possession sans délai, en notre nom, et un commissaire général sera chargé de l'administrer pendant le reste de la présente année.

Nota :

Par décret impérial du 12 novembre, le général de division César Berthier est nommé commissaire général de S.M.I. chargé de prendre possession du Valais.

Le Valais subit l'annexion sans protestation officielle, sans manifestation extérieure de révolte. Pouvait-il faire autrement ? Les massacres et les dévastations de 1798 et 1799 étaient trop récents et présents à toutes les mémoires.

Le général César Berthier s'acquitta d'ailleurs avec infiniment de tact de la délicate mission dont il avait été chargé. Il gagna le cœur des Valaisans par son attitude respectueuse vis-à-vis de l'Eglise. En outre, il prit soin de ne pas bouleverser l'ordre établi. C'est ainsi que les chefs du gouvernement valaisan furent maintenus dans de hautes charges, et tous les fonctionnaires confirmés à leur poste. On exigeait seulement le serment suivant :

Vous jurez obéissance et fidélité à S. M. Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, notre souverain, et une entière soumission aux lois de l'Empire. Vous jurez de ne rien entreprendre contre la sûreté de l'Etat, et de n'avoir aucune relation avec ses ennemis intérieurs et extérieurs.

L'ancien chargé d'affaires Derville Maléchar, fut nommé préfet du nouveau département. Toute l'administration fut francisée sur le modèle napoléonien.

Le 1<sup>er</sup> décembre déjà, l'Empereur, informé du succès de l'opération et de la soumission de la population, donnait l'ordre au Ministre de la guerre de faire retirer la plus grande partie des troupes françaises. L'annexion était consommée, le Valais subissait le sort de tous les états dont la possession semblait utile à Napoléon pour l'accomplissement de ses vastes projets. De Paris à Milan, on ne quittait plus la route française. C'est ce que l'Empereur

annonçait au Sénat dans son message du 10 décembre 1810 en ces termes :

La réunion du Valais est une conséquence prévue des immenses travaux que je fais faire depuis dix ans dans cette partie des Alpes. Lors de mon Acte de Médiation, je séparai le Valais de la Confédération Helvétique, prévoyant dès lors une mesure si utile à la France et à l'Italie.

Ce passage appelle la remarque suivante. On ne voit pas pourquoi Napoléon n'a pas annexé le Valais à l'époque de l'Acte de Médiation, alors que la Suisse avait abandonné ce pays pour les compensations que l'on sait. Peut-être Bonaparte avait-il intérêt à ménager une opinion publique qu'il se préparait à museler.

Napoléon traita avec ménagement les vaincus de sa politique routière. Le Valais ne fut pas malheureux sous son administration ; il le taxa à soixante mille francs d'impôts, soit un franc par habitant. Voici ce qu'il écrivait à ce propos à son ministre de l'intérieur :

Paris, 30 novembre 1810.

Il faudrait arranger les finances de manière à ce qu'elles suffisent à couvrir les dépenses de l'administration, et pour donner quelque chose aux routes. Du reste, on ne tirerait point d'argent de ce pays.

Le Valais vécut trois années de la vie de l'Empire français. On pourrait dire qu'il fut heureux, puisque cette période n'a pas d'histoire. En effet, le Valais n'est plus mentionné dans la correspondance de Napoléon à partir de 1811, et, d'autre part, les historiens du Valais, Grenat, Bocard et Gay, ne mentionnent pas un fait saillant dans toute cette période.

En 1813, après Leipzig, les armées françaises lâchaient leurs conquêtes, talonnées par les Alliés. Au Valais, le préfet impérial quitta Sion fin décembre 1813, escorté d'un faible détachement de gendarmes et de douaniers, peu de jours avant l'arrivée des troupes autrichiennes.

Un nouveau gouvernement Valaisan fut formé sous la protection des puissances alliées. C'était la fin du régime napoléonien.

L'année suivante, le 12 septembre 1814, le Valais rentra comme 22<sup>ème</sup> canton dans la Confédération Suisse.

Albert AMY  
Avocat au Barreau de Genève.